



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E110968

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2025

ÉDITÉ LE 23/10/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 527 654 289 00018

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 260098 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 22114443972

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 22114443972

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : SARL PROVOST

7 CHEMIN DES PALNAIES
MELAY
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 02 41 30 39 59

Portable : 0676601492

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarl.provost49@gmail.com

Responsabilité légale :
PROVOST AURELIEN CO-GÉRANT / PROVOST MICKAEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	12/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	31/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/10/2022
o Ventilation mécanique	29/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.